

Conseil municipal

Compte-rendu de la séance du

29 janvier 2019



Nombre de conseillers	En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 20
Etaient présents (16)	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Nicole DECHEZLEPRETRE, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Marie-Antoinette BORDERIE, Joseph VADIC, Brigitte LEROUX, Roger THIERRY, Françoise PINEAU, Pascal FANNECHERE, Bernard PRADELLE, Martine SEBENNE, Mathieu CHARVILLAT
Excusés ayant donné procuration (4)	Gilles PALLIER à Michel MOINE, Rolande LEONARD à Mireille LEJUS, Jean-Louis DELARBRE à Brigitte LEROUX, Jean-Marie MASSIAS à Bernard PRADELLE
Absents excusés (4)	Jean-Claude VACHON, Max GUILLON, Marie-Claude GUYONNET, Sophie CANOVA
Absents (3)	Catherine MALGAUD, Stéphane DUCOURTIOUX, Louis SIMOES

1

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et propose Pascal FANNECHERE.

Monsieur FANNECHERE ne prend pas part au vote

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

► Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :
APPROUVE ce choix.

2

Objet : Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Rapporteur : Monsieur le Secrétaire de séance

M. Pascal FANNECHERE, secrétaire de séance, donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2018.

Trois observations sont formulées : Il n'a été retranscrit ni la question préalable de M. Pradelle à M. le Maire ni la lecture publique d'une lettre de M. DIAS adressée à M. le Sénateur en début de séance ni les échanges concernant une demande d'acquisition de caisse enregistreuse dans le cas de la décision modificative n°2.

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 2 M. Renaux, Mme Sebenne
-----------	------------	---

► A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal, sous réserve des modifications apportées :
APPROUVE le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018.

Avant-Propos Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, mes amis de l'opposition, mes chers collègues de la majorité,

Durant nos séances de Conseil Municipal, nous débattons souvent, et de façon, je trouve, constructive, autour de la thématique de l'offre de soins. Nos constats se rejoignent, et notre ambition est commune : celle d'une offre conservée, consolidée et pérenne pour notre bassin de vie.

Or en dépit de nos aspirations et des avertissements régulièrement lancés autour des dangers pour notre territoire d'une couverture sanitaire qui ne serait plus assurée de façon optimale, nous avons le sentiment d'une dégradation qui se poursuit : généralistes qui cessent leur activité, centre hospitalier en grande difficulté, spécialistes raréfiés.

Je rappelle deux choses en préambule : le territoire intercommunal compte plus de 12.500 habitants, et les activités du Centre Hospitalier d'Aubusson rayonnent sur un périmètre allant de Bourgneuf jusqu'à Pontaumur, dans le Puy de Dôme, des portes de la Courtine, jusqu'à Evaux les Bains. Ce sont près de 35.000 personnes qui, potentiellement peuvent être concernées par les activités de l'Hôpital d'Aubusson, réparties sur un territoire vaste, dont les récents épisodes neigeux nous ont fait la démonstration d'un éclatement de l'habitat et des difficultés de mobilité.

35.000 habitants, je le rappelle, soit autant que la ville de Montluçon, où l'on dénombre un hôpital public et une clinique privée, eux-mêmes en très grande difficulté financière.

Des difficultés financières auxquelles n'échappe pas non plus le Centre Hospitalier de Guéret qui annonce de son côté un déficit de l'ordre de 6 millions d'euros.

A cela s'ajoutent les difficultés de l'Hôpital d'Ussel qui sans une aide exceptionnelle de l'ARS aurait annoncé un déficit de 5 millions d'Euros.

A côté de ces établissements, le Centre Hospitalier d'Aubusson ferait presque figure d'élève sérieux. Pour autant, les rumeurs et autres bruits de couloirs envisagent concrètement la menace d'une réduction du périmètre des activités à Aubusson, s'agissant notamment de la chirurgie ambulatoire. De là à penser qu'Aubusson serait sacrifié au bénéfice d'autres établissements, il n'y a qu'un pas, quand ailleurs il semble que ces perspectives de réduction des activités ne sont pas forcément évoquées.

Je le redis clairement, lors de la fusion-absorption entre l'Hôpital d'Aubusson et la Clinique de la Croix Blanche, le traité d'apport conjointement signé avec les tutelles prévoyait d'une part un niveau d'aide financière analogue aux montants perçus via l'ARS par la CCB, mais également une modélisation des activités de chirurgie ambulatoire qui devait conforter la chirurgie à Aubusson, et, dicit Mr Nicolas Portolan « *ne pas hypothéquer l'avenir de la chirurgie à Aubusson* ». Cela me fait sourire aujourd'hui quand je demeure persuadé, intimement, que la finalité de l'opération était d'en finir avec toute notion de chirurgie à Aubusson. Ce pourquoi, je m'étais élevé à l'époque.

Je ne passerai pas non plus sur la promesse annoncée à grands renforts de communication médiatique, de l'arrivée d'un SMUR à Aubusson pour le sud creusois. Une idée que j'avais portée lors des dernières municipales, la jugeant essentielle à la sécurisation de notre territoire et l'accessibilité garantie de la population à des soins d'urgence.

La concomitance de la raréfaction de nos praticiens et de la réduction du périmètre des activités hospitalières me donne à croire que nous sommes aujourd'hui parvenus à un point de rupture que l'apathie ambiante ne saurait pourtant faire ignorer.

Il y a deux ans, à l'occasion d'une tribune dans Aubusson Mag, j'expliquais qu'était venu pour nous le temps du combat, consistant à justifier chaque service public rendu à la population, dont je rappelle à chacun qu'elle est fragile, âgée, peu mobile et pudique.

Ce combat pour la garantie de l'offre de soins sur ce territoire dont chacun sait à quel point je l'aime, dont chacun sait en quelle affection je tiens chaque habitant, je l'ai toujours mené, à mon niveau, en tant que salarié, en tant qu'élu, et en tant que responsable syndical au titre de la CFDT.

Je l'ai mené, d'abord contre vous Monsieur le Maire avec qui nous avons eu de nombreux désaccords sur la question dans le passé ; parce que nous ne nous étions sans doute pas compris à l'époque. Maintenant, il s'agit de le mener tous ensemble, élus, population, communauté médicale, dont j'attends qu'elle s'engage dans le débat, qu'il s'agisse de la communauté hospitalière comme des praticiens libéraux.

Il s'agit maintenant d'établir un rapport de force dans lequel chacun devra prendre ses responsabilités, pour tracer les perspectives de demain, qui doivent répondre aux besoins, aux attentes de la population, et à une ambition commune pour le territoire de demain.

Ne perdons pas de vue que ce que nous perdrons maintenant, nous ne le retrouverons jamais. Il y a donc bien un enjeu essentiel dont nous sommes collectivement garants, et une responsabilité collective à tenir vis-à-vis de nos administrés.

Cela parce qu'aujourd'hui, nous n'avons aucune garantie pour demain. Cela parce que la dernière communication du Directeur Général de l'ARS s'agissant d'Aubusson était empreinte de cynisme et de mépris. Ce fut pour moi, insupportable à lire. Pour ma part, je refuse de me résigner à voir disparaître toute chirurgie à Aubusson, de voir à terme, le maintien d'un service d'urgence remis en cause sur l'autel de la gestion dite prudentielle, pour reprendre vos propres mots Mr Dias.

Nous savons tous que la question d'une couverture sanitaire susceptible de répondre aux attentes d'une population, conditionne le devenir d'un territoire. Une diminution de l'offre de soins actuelle serait assimilable à un déclassement, un de plus. Je ne l'accepte pas. Je ne l'accepte plus.

Je refuse de sentir comme l'orchestration de l'échec. Je n'accepte plus de ne pouvoir, dans le cadre de mes fonctions d'agent du service public, répondre aux attentes des usagers, de susciter de la frustration chez eux. Les besoins existent, ils sont nombreux, et nous, petits personnels, sommes démunis pour remplir nos missions de manière objectivement satisfaisante et digne. Il y a même des jours où j'ai honte.

Je rappelle à Mr le Directeur Général de l'ARS que les creusois, et pour ce qui nous concerne, les sud-creusois, ne sont pas des sous-hommes, qu'ils méritent, autant que n'importe qui un accès aux soins qui soit satisfaisant, des délais d'attente raisonnables. Ici, tout le monde n'a pas les moyens de faire 100 ou 200 kms pour se faire soigner, nos anciens, souvent retraités du monde agricole, ne sauraient pouvoir assumer des coûts de transport dissuasifs, assimilables pour eux à un refus de soins. Nous courrons un risque socio-sanitaire certain dont personne n'ose parler, pour lequel l'omerta devient insupportable. Bien sûr, on m'évoquera Santé Plus 23, mais ce n'est pour moi qu'un énième recyclage qui ne correspond pas aux attentes profondes de la population, mais qui met en avant sa vulnérabilité.

Nous sommes tous témoins de fractures territoriales entre le monde rural et le monde urbain, avec la volonté politique affichée du concept de métropolisation et de concentration des activités, excluant implicitement mais de facto les petits que nous sommes. Ce n'est pas acceptable que nos territoires ne soient plus maîtres de leur destin à l'heure où la déconcentration et la décentralisation ne pourraient qu'être profitables aux zones rurales. Nous devenons dépendants de technocrates qui pensent pour nous ce qui nous est bien, sans vivre ici, ni connaître la moindre de nos problématiques, des technocrates qui voudraient standardiser ce qui ne peut pas l'être : la diversité. La France est, n'en déplaise, un pays de diversités qui en est sa force et sa richesse.

Il ne serait pas juste non plus d'observer dans une Creuse, déjà plurielle, un développement différencié selon où l'on habite, de sacrifier l'un pour sauver l'autre.

Pour toute chose il est des régimes d'exception. Nous sommes une exception, nous avons des fragilités profondes, des handicaps structurels, mais aussi, et c'est important, ce furieux désir d'une vie comme les autres, d'une égalité des chances qui doit être assurée par les pouvoirs publics.

De ce point de vue, un hôpital est nécessairement un élément structurant pour un territoire, et ses habitants. Sa défense dans son articulation actuelle coule de source.

Il y a un an, j'appelais à la tenue d'un moratoire sur la question, qui aujourd'hui me paraît encore plus à propos, vu le contexte économique, social et sanitaire. Nous sommes arrivés au bout d'un système qui génère et qui creuse de la dette, qui ne répond plus aux missions que de façon dégradée. CE système voudrait nous contraindre à faire pareil ou mieux avec toujours moins. C'est une hérésie absolue : l'optimisation a ses propres limites : la satisfaction et la bien traitance, autant celle des usagers que des soignants. Il est nécessaire que ce débat ait lieu avant toute prise de décision irréversible qui engagerait le territoire dans une spirale infernale, sans retour possible.

Depuis lors, nous ne voyons rien venir et demeurons spectateurs d'un déclin qui pourrait paraître inexorable avec la résignation d'un territoire pudique en filigrane.

Tel que je me présente aujourd'hui devant vous, je suis déterminé pour l'avenir et la sauvegarde d'un service public essentiel qui ne soit plus morcelé. Nous avons aujourd'hui besoin de réponses, d'actions concrètes : quid du projet d'EHPAD ? Arrêt confirmé de la chirurgie ambulatoire ? Quid du développement de consultations spécialisées ? Quel avenir pour le service d'Imagerie Médicale ? Garantie du maintien d'un service d'Urgences ouvert jour et nuit ? Comment faire face à l'absence de médecin DIM ? Quelles solutions pour pallier au départ de différents médecins ? Quel avenir pour le service de rééducation avec les départs de plusieurs personnels, des kinés notamment ? Quel

avenir pour le projet de maison médicalisée ? Quelle stratégie pour l'avenir ? Quel futur pour le CH de Guéret ? Que faut-il attendre de ceux qui nous gouvernent et qui pensent pour nous ce qui nous est bien ?

Je le répète, nous avons besoin de réponses à toutes ces questions après des années d'atermoiements, une incertitude quotidienne, des rumeurs croissantes qui pèsent pour les usagers et sur le moral des personnels.

Nous arrivons, je le crois, au bout du bout d'un système qui a mis l'ensemble des hôpitaux français dans une situation inextricable avec le dispositif T2a, poussant les structures publiques à concurrencer les structures privées, sans en avoir les moyens. On ne parle dès lors pas de rentabilité s'agissant des hôpitaux publics, mais d'efficacité. Ce qui veut dire exactement la même chose, poussant les établissements à de véritables cures d'austérité, qui souvent plongent les soignants dans le désarroi et l'aberration, avec ce sentiment toujours plus creusé de ne pas pouvoir remplir leurs missions de la manière la meilleure au bénéfice des patients.

Ce débat doit désormais s'ouvrir sur ce sujet crucial, entre tous, lever les tabous, en finir avec les hypocrisies, définir une fois pour toutes les contours d'une politique de santé, pérenne, collaborative, locale, qui ne contraigne pas les creusois à partir se faire soigner ailleurs (pour ceux qui en ont les moyens), ni à faire face à des délais intolérables de prise en charge ou des coûts insupportables, ou pire, à renoncer.

Comme je le disais en préambule, cela fait maintenant presque 5 ans que nous débattons offre de soins et relatons les mêmes constats, sans aucun progrès tangible notable, en notant même une dégradation des conditions d'accès aux soins, et des conditions d'exercice des soignants auxquels je tire, sans aucune exception, mon chapeau, et dont je mesure la souffrance et les frustrations quotidiennes. Nous parlons, nous parlons, et nous ne faisons que ça.

Je suis agent de la fonction publique hospitalière, mais je suis aussi un élu de cette ville, attentif et à l'écoute de la population dont je mesure les craintes et les besoins. En tant que tel, je me sens une responsabilité qui m'oblige à me mettre en jeu pour les gens, mais aussi pour préparer l'avenir de ce territoire, et permettre de garantir qu'une vie décente, à l'égale de celle qui peut être menée ailleurs, pourra être menée ici.

J'ai participé dernièrement à une réunion relative au grand débat national, organisée sur la commune de St Maixant. J'ai été attentif aux propos tenus par l'ensemble des personnes présentes. J'ai observé un consensus sur la question de l'abandon des territoires ruraux, sur ces décisions prises depuis Bordeaux par des gens qui ne peuvent pas comprendre la vie des gens de chez nous. J'ai ressenti ce décalage entre une autorité technocratique et des citoyens qui ont le sentiment profond de ne pas être entendus, compris ou considérés. Il en ressort une profonde incompréhension et un désarroi qui n'est pas feint.

A ce titre, j'attends désormais l'ouverture d'un vrai débat de fonds sur ce sujet qui permettra à chacun de pouvoir s'exprimer et poser les jalons d'une offre enfin pérenne sur le territoire à même de maintenir en l'état l'offre de soins, particulièrement à Aubusson. Si cet appel reste lettre morte sous une semaine à partir d'aujourd'hui, alors j'entamerai une grève de la faim. J'ai conscience, pleinement de la gravité de ma décision, de ce à quoi elle m'engage, mais je n'ai pas peur pour

autant. Je n'ai jamais eu peur de me mobiliser tout entier pour des causes justes ou pour des personnes dont j'estime qu'elles méritent que l'on se batte pour elles. Mais je suis arrivé à un stade où lorsque vous êtes confrontés quotidiennement, dans votre métier, dans vos fonctions d'élus, dans votre vie personnelle, à la souffrance, pire encore, à une souffrance que l'on voudrait justifier pour mieux la normaliser, cela devient insupportable.

Pourrais-je accepter de me regarder dans une glace, si à mon petit niveau d'élu modeste, je laissais faire les choses sans même avoir combattu. Je sais ce que je dois à ce territoire qui m'a vu grandir et qui aujourd'hui me fait vivre et exister. Je ne lui ferai pas l'affront de ne pas me battre pour lui ou pour ses habitants dont je connais, pour beaucoup d'entre eux, les fragilités et les besoins.

Je sais qu'il faut parfois des actions « choc » pour être entendu et faire entendre le désarroi d'un territoire à l'égard d'un droit fondamental qui concerne chacun d'entre nous. Pouvons-nous aujourd'hui oser prétendre que l'accès aux soins est meilleur à l'heure actuelle chez nous qu'il ne l'était il y a encore 10 ans seulement ?

La réalité, c'est ça, et je refuse d'attendre qu'il y ait des drames pour entrevoir des réactions, je refuse l'idée d'attendre que l'apathie ambiante, celle qui emmure les colères dans le silence, sème la résignation dans les esprits, et enfin je refuse d'entendre parler d'un mieux que rien, dont je sais parfaitement que ce n'est rien d'autre qu'un pas grand-chose. La Creuse, ses anciens et ses enfants méritent bien mieux que ça. Les creusois ne réclament nulle charité, ils ne l'ont jamais fait. Ce qu'ils réclament, c'est de la dignité.

Je vous remercie de votre attention.

Réaction de Monsieur le Maire à l'intervention de Monsieur CHARVILLAT:

Monsieur le Maire rappelle un courrier qu'il a adressé à l'ARS et resté sans réponse à ce jour et donne, à titre d'illustrations, quelques exemples qui vont corroborer les propos de Monsieur Charvillat:

Il y a quelques années, la commune s'est beaucoup battu avec Alex SAINT RAPT, Directeur de l'époque, pour monter un projet de reconstruction de la maison de retraite sur le site du Mont. Il a fallu se battre sur le nombre de place pour préserver les 168 places existantes aujourd'hui, sur la taille des chambres au m² près (20 ou 21 m²) importante pour les personnes à mobilité réduite. Ce combat a été mené la main dans la main, chacun dans son rôle soit d'élu soit de directeur.

Ce projet avait avancé et Alex SAINT RAPT avait travaillé avec ses équipes à travers de réunions de travail tant sur la conception que sur l'ergonomie de la future maison de retraite.

Monsieur le Maire et Monsieur SAINT RAPT étaient partis d'un double constat partagé: celui d'un besoin, l'état d'aujourd'hui des 2 sites d'accueil d'Aubusson - Le Mont et Saint Jean - classait la commune en bas de tableau en terme d'hébergement et d'accueil des résidents pour l'ensemble du département et celui que les décisions qui vont être prises vont engager l'avenir de l'établissement pour de nombreuses années.

Monsieur le Maire considère, qu'aujourd'hui, il y a une faiblesse structurelle liée à la multiplicité des sites qui emmènent des dépenses de fonctionnement et de logistiques importantes puisqu'il faut livrer les repas, la blanchisserie et qui peut nourrir des sentiments d'être relégués à l'écart pour certaines équipes qui sont sur tel ou tel site. Construire sur un seul site permettrait de diminuer les faiblesses (exemple de production d'énergie pour chauffer l'établissement).

Ce projet a été bloqué pour des raisons financières et non foncières comme on essaie de faire croire.

Pour des raisons financières puisque Alex SAINT RAPT n'a jamais pu avoir le feu vert de lancer les travaux sous le prétexte que l'établissement connaissait un déficit et ne pouvait pas mobiliser sa partie de financement propre et probablement le remboursement des emprunts.

C'est une situation qui a été pour une bonne part provoquée. Monsieur le Maire souligne que Monsieur Charvillat a évoqué le traité d'apport qui prévoyait que l'intervention de l'ARS resterait au niveau de celle dont bénéficiait la clinique de la Croix Blanche soit 2,2M€ par an. Aujourd'hui, la participation est de 1,4M€. Tous les ans, il y a une baisse de 100 000€.

Lors du dernier conseil de surveillance, des chiffres ont été présentés à savoir un déficit pour l'ensemble des activités de 147 000€ pour 2017 et un déficit prévu de 1,6M€ pour 2018. Il est expliqué qu'il va y avoir une reconstruction sur le site de St Jean, que les activités de la Croix Blanche vont être rapatriées sur le site du Mont pour 27 ou 28 M€ et que cette opération est rendue possible parce que la politique actuelle de l'État finance mieux les EHPAD qui se trouvent en centre ville.

Lorsque Monsieur le Maire a été reçu avec Madame Nicole PALLIER, déléguée départementale par le Directeur général de l'ARS, ce dernier a expliqué qu'un EHPAD en centre ville permettait aux résidents d'aller faire ses courses.

Peut-on considérer que Saint Jean est à proprement parler en Centre Ville. La réalité que les résidents sortent de la maison de retraite est très faible.

Monsieur le Maire a fait observer que la municipalité était prête à mettre à disposition des résidents la navette municipale pour qu'ils puissent se rendre en centre ville situé, après un test, à 4 minutes du centre ville.

Pour anecdote, Monsieur le Maire dit que Monsieur Laforcade venait d'expliquer qu'il était prêt à mettre un minicar pour emmener les gens se faire opérer de la cataracte à Limoges.

L'idée est donc de faire des "charters des gens" qui vont se faire opérer et qui vont devoir attendre que le dernier soit opéré pour être "chartérisés" dans l'autre sens.

Cela dénote un manque de sérieux sans compter l'heure et demie de trajet.

Monsieur Laforcade a donné des explications concernant les travaux prévus à St Jean, à savoir la démolition des anciens communs, de la cuisine,.....mais l'ABF a dit non pour la démolition de la chapelle

La solution proposée est la construction d'un bâtiment R+3 de 153 places (au passage, il faut noter la perte de 15 places) type structure de verre.

Le problème est le besoin de parkings . Une réponse pourrait être apporté par le site de Sallandrouze dont la communauté de communes est propriétaire.

Autre question, que vont devenir les résidents pendant la période de chantier?

L'avantage du projet d'Alex SAINT RAPT était que la construction se faisait à coté de l'hôpital, et que les résidents n'étaient pas dérangés sauf au moment du déménagement définitif.

Le projet actuel reste très flou. Il va falloir trouver un excellent architecte pour que l'ABF accepte une construction dans un secteur protégé. Quelle sera la réaction du propriétaire de l'hôtel Sallandrouze situé en face quand il va découvrir la construction d'un bâtiment R+3. Aujourd'hui les EHPAD sont de moins en moins verticaux mais plutôt horizontaux. De plus, il y a une logique de sécurité quand il faut évacuer en cas d'incendie car on ne peut pas utiliser les ascenseurs.

Monsieur le Maire considère que l'ARS se moque de la commune alors même qu'il a fallu 5 mois pour obtenir un rendez-vous auprès de son directeur.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la tenue de la conférence des Maires et de la présentation par Monsieur Ramon du projet de revitalisation de la creuse: Michel Moine a posé la question du médical qui dans ce plan va se concrétiser par la perte pour le centre hospitalier d'Aubusson de la chirurgie ambulatoire (là aussi, il semble que les choses soient organisées alors qu'il y a eu 370 interventions en 2018).

Madame Sebenne précise qu'il est important de souligner que le service ophtalmo a été certifié.

Monsieur le Maire dit qu'au prétexte que l'on ne veut pas rajouter 900 000€ pour un bloc opératoire, la prestation va être abandonnée. C'est une trahison vis à vis des engagements pris auparavant.

On nous considère comme des citoyens de seconde zone et l'ARS s'abrite avec le conseil départemental de la Creuse qui est un des financeurs de l'hébergement alors qu'à aucun moment, on a pris l'attache des élus locaux (à priori un rendez-vous est fixé le 13 février).

Monsieur le Maire revient sur la standardisation évoquée par Monsieur Charvillat. La directrice des services de l'ARS n'est jamais venue à Aubusson pour voir si le schéma qu'elle a imaginé peut s'appliquer au territoire.

Monsieur le Maire va donc proposer à l'ARS et à Madame la Préfète de la Creuse de venir visiter Aubusson. Il veut défendre l'idée qu'il entend l'effet d'aubaine mais puisqu'on est dans une logique de discrimination positive du département de la Creuse et qu'on est dans une espèce de laboratoire, pourquoi ne pas imaginer que le concept de proximité ne se juge pas à la distance kilométrique mais plutôt au temps de transport.

Le déplacement à Bordeaux avec Nicole PALLIER aura permis de connaître le projet qui était caché jusqu'à présent.

Monsieur le Maire dit qu'il respecte l'annonce d'une décision personnelle mais qu'il faut peut être envisager une mobilisation collective avant de faire un choix extrême. Il y a des enjeux de territoire et la Creuse a montré qu'elle savait réagir comme cela a été le cas pour sauver la radiothérapie de Guéret.

Monsieur Ramon a indiqué que la cible visée dans le plan particulier pour la Creuse est les jeunes retraités avec un pouvoir d'achat où les actifs qui font de la reconversion professionnelle et qui veulent trouver un cadre plus rural.

Il faut se rappeler par exemple les promesses de 2015 de créer un SMUR à Aubusson alors qu'il ne s'est rien passé depuis.

Il faut donc se mobiliser pour ces questions.

Si le plan particulier pour la Creuse fait effectivement venir de nouveaux publics, il faut être en capacité de soigner les personnes retraitées que l'on accueille et de proposer une couverture sanitaire minimale.

Si aujourd'hui, on a pas grand chose, il faut bien évidemment se battre pour le garder.

Monsieur le Maire attire l'attention que l'on reçoit un certain nombre de couteaux dans le dos et prend l'exemple d'anciens élus qui ont intégré des logiques de "harkis". Il faut pouvoir travailler en confiance avec la direction de l'établissement. Aujourd'hui, ce n'est pas possible. D'ailleurs, c'est la 1^{ère} année qu'il n'y a pas de vœux du personnel à l'hôpital.

Il n'y a pas d'omerta car nous en parlons mais il faut en parler plus fort avec cette difficulté que l'ARS est un état dans l'état.

Monsieur le Maire conclut en réitérant son souhait de faire une mobilisation collective d'abord.

Madame SEBENNE intervient et indique qu'il a beaucoup été question du public, de l'offre de soins en général mais qu'il ne faut pas oublier l'offre libérale. Elle confirme que la situation sera catastrophique dans l'année qu'il vient. Un médecin va arrêter en juin, d'autres ont largement dépassé l'âge de la retraite. La médecine générale est également en souffrance. Que peut on faire? Est ce que la commune peut reprendre la compétence qui est communautaire et mener un projet de maison de service public? qu'est ce que la commune peut faire?

Même s'il est prévu l'installation de nouveaux médecins au Moutier Rozeille, vont-ils pouvoir absorber la demande face au départ de 4 médecins à venir?

Il faut aussi souligner les clientèles qui sont de plus en plus difficiles, et les médecins qui doivent faire face à des injures quand ils ne peuvent pas se déplacer aussitôt.

Comment anticiper? Que va t'il se passer à la fin de l'année 2019?

Monsieur le Maire rappelle le projet de MSP et les échanges avec la SELI et informe qu'il a écrit au Préfet d'Aubusson pour lui dire que si le projet n'aboutit pas, il n'en demeure pas moins que le problème n'est pas résolu.

Monsieur le Sous Préfet doit prendre l'initiative de réunir la commune, la communauté de communes, la Seli et les professionnels de santé. Il est nécessaire de répondre à deux problématiques: identifier les professionnels d'accord pour mener un tel projet et identifier son lieu.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas parce que les MSP sont de la compétence CGS que la commune est désintéressée.

Il existe d'autres possibilités. Le site Sallandrouze serait bien placé pour accueillir une maison médicale à fortiori si la maison de retraite est à coté. Il faut se remettre autour de la table et discuter.

Madame Sebenne approuve mais d'ici là, les médecins seront partis. Cependant Madame Sebenne indique que certains praticiens sont prêts à rester un peu si quelque chose se fait. Il ne faut pas oublier que pour que l'ARS s'engage, il faut un cofinancement collectivité (40%) sinon il ne pourra pas y avoir de projets.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est important d'avoir une réunion technique autour du Sous Préfet d'Aubusson de manière à ce que tous les aspects techniques et financiers soient évoqués. Il informe le Conseil Municipal que le Docteur Bottet a trouvé une remplaçante et annonce une évolution dans le sens où désormais toute la creuse est éligible à la seconde aide médicale pour des moyens matériels.

Monsieur Charvillat dit qu'il suffit de voir comment d'autres territoires arrivent à s'en sortir, réussissent à avoir une maison pluridisciplinaire et cite comme exemple Pontaurmur. La difficulté est qu'on subit des difficultés structurelles mais qui doivent être compensées par une solidarité de l'État.

Monsieur Michel DIAS souscrit à la totalité des propos et admire de vouloir payer de sa personne. Cependant, cela fait 35 ans qu'il entend les mêmes discours.

"On écrit des belles choses, on fait des manifestations, on fait des pétitions et rien ne change. On parle de la santé mais il y a aussi l'éducation, le transport, l'école au rabais. J'ai honte quand je suis en face de mes élèves. Pour combattre, il faut fédérer ces combats; les régions, les territoires. Face à l'éducation, c'est la même problématique. Chaque commune, chaque territoire se bat pour son hôpital,

son école. Il faudrait fédérer tous les territoires, toutes les régions. Ça ne pourra pas marcher autrement."

"Tous ont de bons arguments".

"A partir du moment où on va fédérer, il va falloir se poser les questions d'un autre niveau, c'est à dire quelles sont les raisons principielles, les causes profondes qui amènent que les gouvernements fassent des économies sur le dos des services publics? Hélas, c'est quand on va rentrer dans ce débat que l'on ne va plus être d'accord; dans quelle société vivons nous, le culte de la croissance économique qui ne vient pas et qui ne viendra jamais en tous cas pas à un niveau suffisant pour recréer de l'humanité pour tous".

Pour Michel DIAS, ce n'est ni une Europe solidaire, ni une Europe généreuse mais plutôt une Europe qui n'a qu'une chose en vue, la réduction de la dette.

"Il eut été intéressant de proposer le boycott des élections européennes. Ça aurait eu du poids mais ça ne se fait pas car on est pas d'accord sur le diagnostic. C'est un problème de civilisation. Est ce qu'on veut la croissance à tout prix, où est ce qu'on veut la justice, l'humanité, la solidarité, la générosité?"

Monsieur Charvillat dit que l'avantage du débat ou plutôt du moratoire est bien choisi car il va obliger le "petit châtelain" à prendre ses responsabilités et à se positionner sur ces questions là. Il y a peut être des gens qui avaient une position à un instant et qui ont peut être maintenant une autre position contrainte par la réalité du quotidien (exemple des généralistes à Aubusson).

"Tout un pan de territoire du sud creusois est totalement abandonné alors qu'on parle d'aménagement du territoire. Certes, ce sont des projets locaux mais c'est aussi la volonté d'avoir un juste équilibre, une juste répartition; quand je parle de déconcentration et de décentration, je crois que ça pourrait être une piste et un atout pour un territoire comme le nôtre. Aujourd'hui, la réforme territoriale avec notamment les grandes régions fait qu'on est dans une logique de concentration et de métropolisation avec des promesses et l'idée de ruissellement qui ne viennent jamais.

A un moment donné pour nos enfants, ils auront peut être envie de faire leur vie en creuse et c'est peut être nos générations, qui en menant ces combats là, sans être responsables leur permettront de se réaliser là où ils veulent se réaliser dans un endroit qu'ils aiment"

Monsieur Charvillat invite à venir pendant 6 mois de novembre à mai, " des gens qui décident pour nous, n'habitent pas ici, n'ont aucune connaissance du territoire, n'ont aucune idée des souffrances des gens".

Monsieur le Maire trouve intéressant les propos de Monsieur Charvillat qui lui rappellent des échanges ayant eu lieu en conseil de surveillance et où il a été dit à Madame la directrice de l'établissement qu'un jour elle ne serait plus là tout comme Monsieur Moine qui ne sera plus Maire un jour; mais la différence " c'est que je continuerai à habiter le territoire et continuerai d'assumer les conséquences des décisions qui auront été prises".

C'est à ce niveau là que la parole des élus et de la population doit être plus entendue qu'elle ne l'ait aujourd'hui.

Monsieur Pradelle dit, à propos du projet EHPAD, qu'il a compris une construction sur 3 étages. Or, sans avoir vu le projet, une telle conception paraît aberrante dès lors que l'on recherche à faire des économies; en coût de personnel, les surveillances et les prises en charge sont beaucoup plus efficaces sur un même niveau alors que par étage, un minimum de personnel est requis.

Monsieur le Maire prend pour exemple l'EHPAD d'AHUN de 60 places qui est de plein pied et très fonctionnel, moderne et agréable et dit que la qualité de la prise en charge commence par le geste architectural.

Monsieur Pradelle évoque un projet de maison médicale spécialisée qu'il a mené et indique que les seuls locaux en étage étaient les bureaux.

Monsieur Charvillat rappelle, lors des élections municipales, un projet de bâtiment intergénérationnel et qui, à l'époque, avait été considéré comme dépassé par un ancien élu et fait référence à un

déplacement récent à Clermont Ferrand où il a été fait effectivement mention d' Ehpad qui sont sur un étage maximum.

Monsieur le Maire souligne que ce projet est une hérésie à plusieurs titres: fonctionnel, site devant des bâtiments, va bloquer la vue et va avoir pour conséquence la perte de la cohérence architecturale du quartier - château du Général de Castelneau, chapelle, château Sallandrouze.

Monsieur Charvillat dit que le plus dangereux pour un territoire comme le notre serait de sombrer dans l'apathie et le désengagement et pense que face à une population souvent agée et fragile et donc difficile à mobiliser, les gens ne le disent pas.

" Si à un moment, il n'y a pas de réaction pour vaincre l'apathie, demander des engagements, on y arrivera pas. C'est pour ça que si j'entends qu'on arrive à ce type de décision extrême, c'est aussi pour faire comprendre qu'il y a des individus ici qui veulent vivre comme tout le monde, ni plus ni moins, encore faut leur en laisser la possibilité et la chance.

Si on veut des perspectives dans le temps pour un territoire comme celui ci on ne peut pas sans arrêt le déshabiller des services à la personnes et des services publics.

Quelle attractivité y aurait t'il pour les gens qui chercheraient à s'installer le territoire? Pour pouvoir travailler, il faut aussi pouvoir se soigner, avoir accès à l'éducation, à une offre de sports, de loisirs, de culture.

A force de déshabiller sans cesse les choses, on va créer une réserve naturelle, créer des conditions de village fantôme sans identité, sans âme.

C'est l'enjeu d'une génération, l'enjeu d'une ville de pouvoir garantir sur notre territoire la perpétuation de cette ville".

Monsieur le Maire réaffirme qu'il n'y a pas de désaccords fondamentaux autour de la table du Conseil Municipal et propose d'écrire une lettre conjointe aux élus locaux, de réfléchir à une mobilisation, une conférence de presse, de prendre contact avec les représentants du personnel, acteurs essentiels de la qualité des soins, dont un certain nombre d'entre eux sont exténués, épuisés physiquement et moralement.

Monsieur le Maire cite l'exemple d'un radiologue non titularisé ou non cédésé et qui a obligé l'équipe a tourné à 2 au lieu de 5 suite à un congé de maternité.

Monsieur Charvillat confirme que l'équipe restée en place a travaillé sans congés jour et nuit et que, malheureusement, c'est une situation qui pourra se reproduire compte tenu de l'âge du personnel en place.

Monsieur le Maire avait expliqué cette situation au directeur de l'ARS et confirme la question d'un mépris qui est central.

Monsieur Pradelle évoque le découpage des régions qui n'a rien apporté de bon.

3	Objet :	ADHESION GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE 2020-2022
	Rapporteur :	Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune est membre du groupement d'achat d'électricité coordonné par le Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse (SDEC). Ce groupement a permis à la commune de bénéficier de tarifs compétitifs et de répondre à la disparition des tarifs réglementés de l'électricité en 2016.

Monsieur Le Maire informe qu'il existe depuis 1937, le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG), un des premiers syndicats départementaux à être créé sous l'égide de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), elle-même constituée en décembre 1933.

Le SDEEG a vocation à étudier les questions d'ordre technique, administratif et juridique concernant la distribution d'énergie électrique, d'une part et, d'autre part, l'organisation en commun du contrôle syndical des distributions d'énergie électrique.

Le 14 mai 2014, la modification des statuts permet au SDEEG d'exercer la compétence suivante : l'achat groupé d'énergie suite à l'ouverture des marchés d'électricité et de gaz à la concurrence.

Le SDEC vient de rejoindre le groupement d'achat d'énergie régional des syndicats d'énergie de la Nouvelle-Aquitaine pour les trois prochaines années (2020-2022) qui sera coordonné par le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde), avec le soutien du SDEC sur le département de la Creuse, qui reste notre principal interlocuteur.

Nos contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2019, Monsieur le maire propose d'adhérer au groupement du SDEEG qui a pour objectif d'obtenir les meilleurs prix du moment pour l'électricité mais aussi pour le gaz si la commune le souhaite.

Vu la directive européenne n° 2009 / 72 / CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n° 2009 / 73 / CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la commune d'Aubusson a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Énergies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords- cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordinateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune d'Aubusson au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **d'adhérer** au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune,
- **d'autoriser** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- **D'approuver** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,
- **De s'engager** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'Aubusson est partie prenante,
- **De s'engager** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune d'Aubusson est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Débats :

Monsieur Pradelle signale un risque, certes minimum mais qui existe. Dans les groupements d'achats, il peut y avoir des fournisseurs qui privilégient les plus gros consommateurs.

Monsieur le maire répond que c'est une opération qui reste malgré tout intéressante.

4	Objet :	TARIFS 2019
	Rapporteur :	Monsieur le Maire

Monsieur Jean-Pierre LANNET propose d'examiner l'ensemble des tarifs communaux 2018 présentés en annexe, et de voter les tarifs applicables en 2019.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Décide de fixer les tarifs communaux 2019 applicables au 1^{er} février 2019 tels qu'annexés,
- Propose de maintenir les tarifs 2018 pour les contrats et conventions signés avant le 1^{er} février 2019.

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Débats :

Madame Sebenne demande si on a une idée du nombre de jours de locations concernant les salles de la MEFAA et s'il y a des salles plus louées que d'autres.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et propose de ressortir les statistiques. Ce sont les 2 grandes salles qui sont le plus louées. Il est rappelé que ce n'est pas la commune qui gère directement les locations.

Monsieur Lannet précise que de nouveaux services se sont développés; par exemple la poste loue des locaux pour faire passer le code le route.

Madame Sebenne demande si, comme la pépinière n'est plus là, la mairie peut faire des photocopies et les refacturer à des particuliers ou autres?

Monsieur le Maire répond que cela se fait déjà par convention pour le Pays Sud Creusois.

Monsieur Lannet répond que pour facturer des photocopies aux particuliers, il faut dans ce cas avoir une régie de recette. Pour les demandes de documents à caractère administratif s'appliquent les tarifs préfectoraux.

Les personnes intéressées peuvent prendre des photographies.

Monsieur le Maire signale une erreur concernant le tarif barrières: il faut lire 0,90€ et non 1,90€.

Madame Sebenne demande si les gens viennent chercher les tables et les chaises ou si elles sont livrées.

Monsieur le Maire répond qu'en général, les personnes viennent chercher le matériel avec un véhicule muni d'un crochet d'attelage.

5	Objet :	DEMANDE DE REMBOURSEMENT SUR BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE SOTEC - Plan d'apurement de 10 ans
	Rapporteur :	Monsieur Jean-Pierre LANNET

Monsieur le Maire-Adjoint aux finances rappelle aux conseillers municipaux que la commune a fait le choix sur proposition de la Chambre Régionale des Comptes de financer une charge liée au budget d'assainissement à partir d'une avance remboursable du budget principal.

Le montant de l'avance est conforme au protocole adopté par délibération n° 2017-27 du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2017 et signé le 30 juillet 2017 entre la commune d'Aubusson, la société « Technique Études et chantiers » - Sotec, et la société « Sources ».

Par délibération n° 2017-32 du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé de demander le remboursement au budget principal de la commune correspondant à l'avance versée conformément au-dit protocole.

Compte tenu qu'il y a lieu d'assurer la stabilité du budget annexe d'assainissement, Monsieur le Maire propose que le remboursement de l'avance versée par la commune soit étalée sur 10 ans comme évoqué dans le 1^{er} avis budgétaire rendu par la CRC de Nouvelle Aquitaine le 7 juin 2017 selon les modalités suivantes :

VALEUR INITIALE	ANNEE	REMBOURSEMENT DE L'EXERCICE	CUMUL DES REMBOURSEMENTS	RESTE A REMBOURSER
152 900,41 €	2018	15 290,41 €	15 290,41 €	137 610,00 €
	2019	15 290,00 €	30 580,41 €	122 320,00 €
	2020	15 290,00 €	45 870,41 €	107 030,00 €
	2021	15 290,00 €	61 160,41 €	91 740,00 €
	2022	15 290,00 €	76 450,41 €	76 450,00 €
	2023	15 290,00 €	91 740,41 €	61 160,00 €
	2024	15 290,00 €	107 030,41 €	45 870,00 €
	2025	15 290,00 €	122 320,41 €	30 580,00 €
	2026	15 290,00 €	137 610,41 €	15 290,00 €
	2027	15 290,00 €	152 900,41 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Accepte** le remboursement de l'avance par étalement sur 10 ans au profit du budget principal de la commune
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Débats :

Monsieur Pradelle se fait confirmer qu'il s'agit d'un remboursement de Compte à compte puisque les pénalités et les intérêts ont déjà été payés. Cela fait partie des remarques de la Chambre régionale des Comptes concernant l'imputation.

Monsieur Lannet répond qu'il s'agit bien du contentieux qui concerne l'assainissement.

6	Objet :	COMPTE PERSONNEL FORMATION
	Rapporteur :	Madame Isabelle PISANI

Madame la Maire-Adjointe rappelle aux membres de l'assemblée, qu'en application de l'article 44 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 a introduit de nouvelles dispositions dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

L'article 22 ter de la loi précitée crée, à l'instar du dispositif existant pour les salariés de droit privé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics.

Le compte personnel d'activité se compose de deux comptes distincts :

- le compte personnel de formation (CPF) ;
- le compte d'engagement citoyen (CEC).

Le CPA a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle.

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics, c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet, ainsi qu'aux agents momentanément privés d'emploi, sous réserve de la prise en charge des allocations de retour à l'emploi par la collectivité, ou sous réserve, pour l'agent en disponibilité, d'une demande de réintégration.

Le compte personnel de formation mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications.

Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, hormis celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre,

d'un certificat de qualification professionnelle (en particulier s'inscrivant dans un dispositif de certification professionnelle « CléA ») ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son **projet d'évolution professionnelle**.

Peut être considérée comme répondant à un projet d'évolution professionnelle, toute action de formation qui vise à :

accéder à de nouvelles responsabilités, par exemple exercer des fonctions managériales (*formation au management, etc.*) ou encore pour changer de cadre d'emplois ou de grade (*préparation aux concours et examens, etc.*) ;

effectuer une mobilité professionnelle (*et le cas échéant géographique*), par exemple pour changer de domaine de compétences (*un agent occupe un poste à dominante juridique et souhaite s'orienter vers un poste budgétaire et demande à bénéficier d'une formation en ce sens préalablement au moment de postuler, etc.*) ;

s'inscrire dans une démarche de reconversion professionnelle, y compris dans le secteur privé, par exemple pour la création ou la reprise d'entreprise, etc. Le DIF ne pouvait pas être utilisé à cette fin.

Les agents peuvent donc solliciter leur CPF pour :

- le suivi d'une action de formation visant à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification répertoriée sur le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou à l'inventaire mentionné à l'article L 335-6 du code de l'éducation nationale ;
- le suivi d'une action inscrite au plan de formation ou dans l'offre de formation d'un employeur public ;
- le suivi d'une action proposée par un organisme ayant souscrit aux obligations de déclarations prévues par le code du travail.

L'agent sollicite l'accord écrit de son employeur sur la nature, le calendrier et le financement de la formation souhaitée, **en précisant le projet d'évolution professionnelle** qui fonde sa demande.

Lors de l'instruction des demandes de formation au titre du CPF, l'autorité administrative examine les demandes en donnant une priorité aux actions de formation visant à :

- obtenir une certification professionnelle « CléA » *** ;
- prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ; les droits des personnes concernées peuvent être abondés d'un crédit d'heures supplémentaires dans la limite de 150 heures, en vue de faciliter l'accès aux formations qui leur permettront de réorienter leur parcours professionnel. Dans ce cas de figure, l'agent doit produire un avis du médecin de prévention ou du médecin de travail attestant que son état de santé l'expose, compte tenu de ses conditions de travail, à un risque d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions ;
- valider des acquis de l'expérience par un diplôme, un titre ou une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles ;
- préparer des concours et examens professionnels.

Le compte personnel de formation peut également être mobilisé en articulation avec le congé de formation professionnelle et en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences.

L'employeur prend en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du CPF.

Il peut également prendre en charge les frais occasionnés par leurs déplacements.

La prise en charge de ces frais peut faire l'objet de plafonds déterminés par une délibération de l'organe délibérant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 22 ter ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, et notamment son article 44 ;

Vu l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu l'avis du comité technique en date du **28 janvier 2019** ;

- de plafonner la prise en charge des frais pédagogiques, se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation à 400 € par an et par agent dans la limite d'une dépense de 2000 € par année civile pour la collectivité;
- qu'une prise en charge supplémentaire des frais pédagogiques pourra être envisagée, après décision du Conseil municipal en cas de demande de formation destinée à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- de ne pas prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ;
- de valider le formulaire de demande de CPF proposé par le Centre de Gestion de la Creuse.
- qu'un délai minimum de 2 mois devra être respecté entre la réception de la demande de CPF par la collectivité et le début de la formation de l'agent.

Et précise que :

- Le financement du coût pédagogique d'une certification « CléA », incombe à l'employeur, sous réserve que l'agent remplisse les conditions préalables au suivi et à la validation de cette certification. Le coût de cette certification est évalué entre 5 000 et 7 000€.

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Débats :

Monsieur le Maire précise qu'à eu lieu la 1ère réunion du comité technique suite aux élections professionnelles du 6 décembre dernier. Une seule liste Force Ouvrière s'était présentée.

Lors de la réunion, il y a eu unanimité sur un montant global de 2500€ et un montant individuel de 400€ par agent, et sur le non remboursement des frais de déplacements.

Madame Sebenne demande quel accompagnement est prévu pour les salariés qui veulent mobiliser leur Compte Personnel Formation car monter le dossier est excessivement compliqué et s'il existe un plan de formation.

Monsieur le Maire informe que la commune incite beaucoup les agents à faire des formations avec l'acteur principal, le CNFPT, avec lequel la collectivité a engagé un travail de partenariat y compris pour envisager des formations décentralisées à Aubusson.

Monsieur Pradelle dit que le plan de formation doit se construire au fur et à mesure des besoins. Ce n'est pas quelque chose qui est planifié systématiquement.

Monsieur le Maire précise qu'il permet également l'avancement professionnel et qu'il a une vocation de stimulation vis à vis des agents.

7	Objet :	RÉSOLUTION FINALE DU 101 ^{ème} CONGRES DES MAIRES
	Rapporteur :	Monsieur Michel MOINE

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est

contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;

- La suppression de la taxe d'habitation - sans révision des valeurs locatives - remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.

Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;

- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;

- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;

- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;

- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.

- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;

- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;

- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte

- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées

- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;

- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;

- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;

- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;

- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence - et en particulier de la compétence « eau et assainissement » - qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal d' AUBUSSON est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018

Il est proposé au Conseil municipal d' AUBUSSON de soutenir cette résolution et l' AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Le conseil municipal d' AUBUSSON, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

Pour : 20	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Débats :

Michel DIAS trouve que l'association n'est pas très combattante et est déçu par les actions de l'AMF. Les Maires avaient les moyens de combats qui seraient sûrement percutants.

Monsieur le Maire répond que les Maires de l'AMF sont souvent très légalistes.

7

Questions et Informations diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un courrier de Madame la Préfète lui demandant de retirer la délibération sur le commerce du Centre Ville au motif que l'intérêt communautaire était défini au niveau de la communauté de communes et que la délibération du 14 novembre 2018 prise par Creuse Grand Sud était suffisante pour déterminer l'intérêt communautaire.

Une réponse a été faite à Madame La Préfète pour préciser que les statuts sont antérieurs à la loi notre qui dit qu'il fallait délibérer avant le 31 décembre sur l'intérêt communautaire du commerce du Centre Ville, ce qui n'a pas, à priori, été fait.

Il y aurait du avoir un échange comme cela a été fait à Guéret entre la communauté de communes et la commune pour voir où on met le curseur.

Or il semble que l'intérêt communautaire se limite au restaurant de St Marc à Loubaud.

Monsieur le Maire s'interroge sur l'intérêt intercommunal de ce restaurant.

Monsieur Charvillat dit que toute la difficulté réside dans la définition de l'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire rend compte de sa participation à la 1^{ère} réunion CLECT avec le nouveau prestataire et s'étonne d'un débat autour de la ville d'Yeux qui soulève une problématique autour de ses voies. **Monsieur le Maire** indique que si la ville d'yeux n'a aucune voie intercommunale, c'est parce que la plupart sont départementales et que la commune ne remplissait pas les critères définis au préalable. Il ne voit donc pas l'intérêt d'y déroger.

Monsieur Charvillat attire l'attention sur le risque de prendre une délibération sur la base de critères non conformes.

Madame Sebenne demande s'il y aura un débat national d'organisé.

Monsieur le Maire répond qu'il ne sait pas et qu'il est en phase avec la position des élus de l'AMF. Est ce aux Maires d'être face à des sujets qui ne relèvent pas de la compétence communale (ISF, CSG; 80 km/h,...). Si des citoyens veulent l'organiser, il y participera.

Monsieur Charvillat, fait part de son expérience avec le débat organisé à saint Maixant et reconnaît que son Maire, Monsieur Chabert, à ouvert la parole libre et est resté dans un rôle neutre. Ce n'était pas inintéressant et le débat s'est déroulé dans un bon esprit. Des conseillers municipaux prenaient des notes et feront remonter à la présidence via un Courrier à entête de St Maixant.

Monsieur Charvillat pense que la démarche ne serait pas inintéressante à l'échelle de la commune.

Madame Sebenne souhaite savoir si des demandes ont été formulées.

Monsieur le Maire indique qu'un cahier de doléances a été ouvert à la mairie.

Monsieur le Maire conclut en précisant que ce qui le gêne dans l'organisation de cet événement, c'est la trame proposée par le gouvernement et qui oriente le débat.

A 22h la séance est levée